

INCORPORÉE EN L'ANNÉE 1900	
No. <u>2001</u>	\$ <u>500</u>
 La Banque Provinciale du Canada CERTIFICAT DE DEPOT	
<i>A trois mois de cette date, La Banque Provinciale du Canada remboursera a</i> <u>Mr P. Jean de Montreal</u> ou à son ordre sur délivrance	
<i>des présentes, <u>vingt cents</u> Dollars</i>	
<i>deposé ce jour, avec intérêt sur ce montant payable aux taux et conditions ci-après énoncés</i> <i>Trois pour cent (3%) d'intérêt par année sera payé pour le terme des présentes,</i> <i>Trois et demi pour cent (3 1/2%) d'intérêt par année, à compter de ce jour sera payé si ce dépôt est</i> <i>continué sans interruption pour le terme des présentes et du semestre suivant.</i> <i>Quatre pour cent (4%) d'intérêt par année à compter de ce jour, sera payé si ce dépôt est continué</i> <i>à l'expiration du terme des présentes et au moins pour celui des deux semestres suivants.</i> <i>Le contrat de dépôt sera</i> <i>considéré être continué par le déposant pour le semestre suivant à moins que le dit déposant ne notifie la</i> <i>Banque par écrit, à son bureau principal, à Montréal, de son intention de retirer ce dépôt, et ce au</i> <i>moins huit jours avant l'expiration du terme des présentes ou du semestre alors courant.</i> <i>Nonobstant les conditions ci-dessus, le déposant pourra en aucun temps retirer tel dépôt après</i> <i>d'un terme des présentes ou d'un semestre non entièrement écoulé</i> <i>La Banque pourra rembourser ce dépôt à l'expiration du terme des présentes et de chaque</i> <i>semestre subséquent.</i>	
<i>Fait à <u>Montreal</u> le <u>vingt-neuf</u> jour du mois de <u>Mai</u> l'an 19<u>24</u></i> LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA	
Par <u>FAC-SIMILE</u>	
DEPARTEMENT SPECIAL D'ÉPARGNE	

LE MEILLEUR
CHARBON DUR EST LE

DIAMANT NOIR

ET LE MEILLEUR
CHARBON A VAPEUR EST LE

DOMINION COAL CO.

J. O. LABRECQUE & CIE, 141, RUE WOLFE